



Kinshasa, le 4 mai 2022

Réf. : OGRAGA-ORG/RDC/001/2022

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Madame la Ministre de la Justice et Garde des Sceaux
- Monsieur l'Inspecteur Général-Chef de Service de l'Inspection Générales des Finances

(Tous) à Kinshasa/Gombe

-----  
A Monsieur le Procureur Général près la Cour de Cassation  
à Kinshasa / Gombe

**Concerne : Transmission du rapport IGF pour des enquêtes plus approfondies**

Monsieur le Procureur Général,

Le Ministère de l'Environnement et Développement Durable vient de publier finalement sur son site internet ce 1<sup>er</sup> avril 2022, un rapport d'audit accablant de l'Inspection Générale des Finances (IGF), après plusieurs tergiversations. Sa publication, trois mois après la date exigée par l'accord signé en novembre dernier par la République Démocratique du Congo (RDC) avec l'Initiative pour la forêt d'Afrique centrale (CAFI), est le résultat de plusieurs mois de pression par la société civile environnementale tant nationale qu'internationale, suivie d'une fuite dans les médias et la visite du Ministre britannique de l'Environnement à Kinshasa.

En effet, dans ce rapport commandé en 2020 par l'ancien Premier Ministre Sylvestre Ilunga Ilunkamba, sur une période allant de 2014 à 2020, les inspecteurs des finances fustigent le « laxisme coupable » du Ministère de l'Environnement et Développement Durable dans l'octroi et la gestion des concessions forestières et déplorent le « chaos qui arrange » ses responsables. Ils épinglent à titre illustratif, entre autres ce qui suit :

- Pas moins de 18 concessions forestières ont été attribuées en violation du moratoire sur de nouvelles concessions imposé en 2002. Ces titres illégaux comprennent la totalité de ceux qui auraient été revendus par la société Maniema Union à ses partenaires chinois. Les inspecteurs affirment que, de ces seuls titres, 3,1 millions de dollars américains de redevance de superficie n'ont pas été perçus par l'Etat Congolais et ils demandent leur recouvrement « par toute voie de droit ». L'attribution des concessions à la société Maniema Union dans lequel le général Amisi aurait eu des intérêts était du « favoritisme délibéré » soulignent les inspecteurs ;
- La « perception de la redevance de superficie au moyen des décharges au niveau des provinces » ;
- L'absence du dépôt de cautionnement par certaines sociétés – dont le leader libanais Industrie forestière du Congo (IFCO) – qui selon les inspecteurs relève d'une application « sentimentale et arbitraire » de la loi ;
- Le recours par les ministres successifs du Ministère de l'Environnement et Développement Durable à l'attribution intempestive et habituelle des titres forestiers de gré à gré, une voie exceptionnelle sans aucune forme de motivation et ceci dans la plus grande opacité témoigne de « toute la résistance » qu'ils ont à respecter la loi, « au profit de leur volonté personnelle » ;
- L'implication des ministres successifs de l'Environnement Robert BOPOLLO, Bienvenu LIYOTA, Athys KABONGO, Franck MWEDI MALILA, Amy AMBATOBÉ et Claude NYAMUGABO à l'octroi illégal des concessions forestières ;
- La « défaillance totale » de la Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations (DGRAD) – dont la directrice n'a pas cru bon de répondre aux observations préliminaires de l'IGF ;
- Le non-paiement systématique de la redevance de superficie – un total de quatre sociétés sur les 45 répertoriées l'ayant acquittée ;
- La « légèreté de l'administration forestière dans l'identification et le suivi des concessionnaires » car la majorité des adresses de ces sociétés sont « inexactes ou tout simplement inexistantes ».
- L'absence de preuve de rapatriement des devises sur les exportations de bois Greenpeace Afrique et les ONGs signataires saisissent ainsi cette occasion pour vous transmettre en annexe de la présente, le rapport complet de cet audit et espère qu'au regard des faits extrêmement graves qui y sont exposés, vous procéderez à une enquête rapide de sorte à établir les responsabilités des personnes impliquées dans cette affaire et sanctionner les coupables.

Nous vous prions de prendre en gré, Monsieur le Procureur Général près la Cour de Cassation, l'expression de nos considérations distinguées.

- **Pour Greenpeace Afrique**  
Raoul Monsembula Iyaba, Coordinateur régional  
Tél : +243999010900  
E-mail : [raoul.monsembula@greenpeace.org](mailto:raoul.monsembula@greenpeace.org)  
Adresse : 09, AV, du Port, Q/ La Revolution  
Commune de la Gombe, Kinshasa, RDC
  
- **Pour Rainforest Foundation UK**  
Joe Eisen, Directeur Exécutif  
Tel : +44 (0) 207 485 0193  
E-mail : [Joe@rainforestuk.org](mailto:Joe@rainforestuk.org)  
Grande Bretagne
  
- **Pour l'Organisation Congolaise des Ecologistes et Amis de la Nature (OCEAN)**  
Kass Alidor Muteba, Chargé des Programmes  
Commune de la Gombe, Kinshasa, RDC
  
- **Pour Actions pour la Promotion et Protection des peuples et espèces Menacées (APEM asbl)**  
Blaise Mudodosi, Coordonnateur National  
Tel : +243993500006  
E-mail : [blaisemmnt@gmail.com](mailto:blaisemmnt@gmail.com)  
4254252, Av. Kabambare, Beau Marché, Kinshasa, RDC
  
- **Pour Groupe D'Action pour Sauver l'Homme et son Environnement (GASHE)**  
Julien Mathe, Coordonnateur National  
Tel. +243 81 730 2648  
E-mail : [julienmate@gmail.com](mailto:julienmate@gmail.com)  
340 Av. Bonsomi, Mbandaka, Equateur, RDC